

Désinformations de la part de René Laurentin

A la demande de Mgr Peric, évêque de Mostar-Duvno, le chancelier du diocèse, Don Ante Luburic, a fait la mise au point suivante suite à un article de René Laurentin :

Nous avons lu dans *Chrétiens Magazine* n° 103, du 15 septembre 1997, p. 34-35, l'article intitulé « Tempête sur Medjugorje » de René Laurentin.

L'abbé Laurentin reporte quelques désinformations et certains faits non vrais, causant ainsi une véritable « tempête » sur Medjugorje.

1. Il n'est pas exact que le Tribunal de la Signature Apostolique ait émis un jugement de « six cardinaux, parmi lesquels le doyen du Sacré-Collège, qui a réhabilité les deux victimes » (franciscains). Le doyen du Sacré-Collège n'a pas signé le document, et il n'y avait pas six cardinaux pour le signer. On voit par là que René Laurentin n'a pas eu le texte de la Signature en main, ou bien qu'il l'a vu et ne l'a lu que superficiellement.

2. Les deux franciscains ne sont pas réhabilités en ce qui concerne les abus qu'ils ont commis, mais on constate simplement l'erreur par omission de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée. Aussi l'interdiction faite par l'évêque Mgr Zanic à frère Ivan Prusina conserve-t-elle toute sa valeur, et celui-ci n'a aucune juridiction ni mission canonique dans le diocèse de Mostar-Duvno. Nous l'avons publié dans notre bulletin officiel (*Vrhbosna*, 2/1996, p. 142). L'autre franciscain, frère Ivica Végo, a quitté l'Ordre et le sacerdoce en 1988.

3. C'est une chose fort étrange que le Révérend Père Laurentin écrive que le Saint-Père a demandé au cardinal Kuharic, au Vice-président de la République de Croatie, et même au Président Tudjman, de se rendre à Medjugorje, alors qu'aucun des organisateurs (Mgr le Nonce Monterisi, le Père R. Tucci, s.j.) n'a même évoqué l'argument devant le « responsable local » de Mostar, notamment au moment de la préparation du voyage du Saint-Père à Sarajevo.

4. C'est une invention du Révérend Père Laurentin que le Saint-Père, durant son voyage à Sarajevo, « a autorisé une partie de sa suite à le quitter durant le voyage pour se rendre publiquement en pèlerinage à Medjugorje : onze personnes, évêques et ambassadeurs, avec les journalistes du Vatican »³¹¹. En réalité, l'ambassadeur de Croatie près du Saint-Siège, M. Ive Livljanic, a organisé de son propre chef le voyage d'un groupe d'ambassadeurs, les faisant venir de Rome à Medjugorje : ces derniers n'avaient rien à faire ni avec l'autorisation ni avec la suite du Saint-Père. À partir de cette désinformation, on voit toutes sortes de choses attribuées au Saint-Père et à sa « suite », choses qui n'ont aucun fondement dans la réalité.

5. Enfin, il faut dire qu'aucun pèlerinage, aucun culte, aucun sanctuaire à Medjugorje n'a été reconnu, ni au niveau diocésain, ni à celui de la Conférence épiscopale, ni à celui du Saint-Siège. Ces affirmations peuvent être éventuellement des inventions ou de pieux désirs de René Laurentin, mais nullement les affirmations des responsables de l'église : s'ils n'ont pas reconnu les « apparitions surnaturelles », comment pourraient-ils reconnaître officiellement le culte et les pèlerinages ?

Mostar, 24 octobre 1997.

Don Ante Luburic, chancelier du diocèse de Mostar-Duvno.

³¹¹- Dans *D.N.* n° 16, 2° édition, octobre 1997, René Laurentin parle non plus de onze personnes, mais d'une trentaine ! « Tandis que le Pape restait à Sarajevo, cette délégation d'une trentaine de personnes a pu faire au sanctuaire de la Vierge le pèlerinage dont le pape a fait le sacrifice » (p. 50).